



**Syndicat national
Pénitentiaire des
Surveillant(e)s/C.E.A.**

24/02/2026 : Audience bilatérale avec le Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire

Le mardi 24 février 2026, le SPS-CEA a été convié à une réunion bilatérale avec le Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire. Ci-après les sujets que le SPS-CEA a souhaité aborder lors de cette audience :

1. Devenir des agents des garages de Fresnes

Le SPS-CEA a alerté le Directeur Général sur l'inquiétude croissante des agents affectés aux garages de Fresnes concernant le devenir de cette structure. Afin d'anticiper toute évolution organisationnelle et de sécuriser leur parcours professionnel, le SPS-CEA a demandé que ces agents soient priorités pour l'accès à la formation ESP.

Le Directeur Général a indiqué qu'il s'agissait de la première fois qu'il était personnellement saisi de ce sujet et qu'aucune remontée antérieure ne lui avait été faite. Il confirme que le garage de Fresnes n'a pas vocation à fermer. Le DGAP a exprimé un accord de principe sur la priorisation à la formation ESP des agents affectés au garage. Néanmoins, il a précisé qu'elle resterait soumise aux mêmes conditions et critères d'accès que pour l'ensemble des candidats.

2. Prime de nuit – Amplitude horaire des agents ESP

Le SPS-CEA a sollicité un retour concernant l'amplitude horaire des agents ESP et l'ouverture du droit à la prime de nuit, sujet déjà évoqué lors de l'audience du 12 juin 2025.

Il a été rappelé que les agents ESP effectuent régulièrement des services comportant des plages horaires nocturnes, avec des amplitudes parfois particulièrement importantes, sans que la reconnaissance indemnitaire ne soit systématiquement adaptée aux contraintes exercées.

Le Directeur Général s'est engagé à vérifier si la réglementation le permettait et apportera une réponse officielle écrite à cette demande dans un délai de 15 jours.

3. Ouverture de négociations – Prime de nuit

Le SPS-CEA a demandé l'ouverture de négociations sur la prime de nuit, estimant qu'une réelle reconnaissance indemnitaire des sujétions nocturnes n'a pas été concrétisée.

Il a été rappelé que l'augmentation intervenue le 3 mars 2022 ne répond pas aux attentes des personnels et qu'aucune évolution significative n'a accompagné le passage en catégorie B. Il a également été souligné que l'Administration Pénitentiaire demeure en deçà des niveaux indemnitaires observés dans d'autres administrations comparables, notamment la police et les douanes.

Le Directeur Général a indiqué que cette question faisait partie des arbitrages en préparation dans le cadre du budget 2027. Il a précisé qu'il était encore trop tôt pour se prononcer à ce stade. Il a toutefois annoncé qu'un travail comparatif sera réalisé avec les autres administrations afin d'objectiver les écarts existants.

.../...

4. Projet d'établissement modulaire QSL à Châteaudun (horizon 2027)

Dans le cadre des objectifs fixés par le Garde des Sceaux, le Centre de Détention de Châteaudun figure dans la phase 2 du déploiement des établissements modulaires, avec l'ouverture d'un quartier de semi-liberté prévue à l'horizon 2027.

Le SPS-CEA a demandé que l'implantation initialement retenue soit reconsidérée. L'emplacement prévu actuellement concerne une zone comprenant des infrastructures dédiées au personnel (parking, mess, salle de sport). Or, 25 000 m² de terrain supplémentaire ont été obtenus par Châteaudun.

Le SPS-CEA a proposé que le QSL soit implanté sur cette nouvelle zone, permettant, ainsi, de préserver les espaces actuellement utilisés par les agents et d'envisager des projets structurants à destination du personnel. Un rapport détaillé a été transmis à l'appui de cette demande.

Le Directeur Général a indiqué qu'il saisisait l'APIJ afin d'étudier cette proposition.

5. Examen professionnel Major – Filière Expertise (modalités de l'oral)

Le SPS-CEA a saisi la Direction Générale concernant l'organisation de l'oral de l'examen professionnel Major – filière Expertise.

La période concernée coïncidant avec des contraintes administratives liées à CHORUS/GLOBEO (non opérationnel du 06 au 16 mars 2026), le SPS-CEA a demandé que l'oral puisse se dérouler en visioconférence afin que les agents ne se retrouvent pas forcés d'avancer les frais de déplacement ; mais aussi, afin de garantir une équité entre les candidats, notamment pour ceux devant effectuer plusieurs heures de déplacement ou de passer la nuit dans un train.

La Direction Générale a indiqué que les convocations étaient déjà établies et seraient transmises prochainement, laissant aux agents le temps d'effectuer les démarches nécessaires auprès de leur établissement.

Concernant l'organisation en visioconférence, le Directeur Général a exprimé que la demande était jugée intéressante et ferait l'objet d'une réflexion.

6. Dispositifs de brouillage téléphones portables et anti drones Quartier d'Isolement Fleury-Mérogis

Le SPS-CEA a alerté le Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire au sujet d'inquiétudes persistantes de la part des agents affectées au Quartier d'Isolement de Fleury-Mérogis. Ceux-ci faisant état de symptômes récurrents (céphalées, fatigue chronique, troubles du sommeil, vertiges) qu'ils associent à une exposition prolongée aux ondes émises en marche forcée des dispositifs de brouillage de téléphones portables et anti drones.

Le SPS-CEA a informé le DGAP que, prochainement, le SPS-CEA transmettra un courrier officiel afin que soit diligentée une expertise sérieuse et une évaluation à l'exposition réelle des personnels. Le SPS-CEA a néanmoins réaffirmé rester favorable aux dispositifs pour lutter contre la prolifération des téléphones portables et des drones, mais que ce ne soit pas au détriment de la santé des agents.

Fin de la bilatérale entre le SPS-CEA et le Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire.